

N°2023/364

Nouméa, le 10 novembre 2023

CAMPAGNE D'AIDE AUX VACANCES 2024

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa lance sa campagne d'aide aux vacances 2024 pour les enfants de 3 à 17 ans non boursiers.



L'aide aux vacances du CCAS de la ville de Nouméa est destinée aux enfants Nouméens âgés de 3 à 17 ans qui ne sont pas boursiers. Elle complète le dispositif « Vacances pour tous » de la province Sud qui prend en charge les boursiers.

PRÈS DE 300 ENFANTS AIDÉS CHAQUE ANNÉE

L'aide est délivrée sous la forme de 8 bons nominatifs de 4 000 francs CFP, soit 32 000 francs CFP par enfant, valables toute l'année. Les bons peuvent être utilisés dans tous les centres autorisés par la province Sud (avec ou sans hébergement), lors de toutes les vacances scolaires.

Cette aide peut être renouvelée une fois dans l'année, après utilisation des premiers bons, sur présentation du justificatif fourni par le centre de vacances et de loisirs. Il devra être accompagné du formulaire en cochant « renouvellement ».

Chaque demande est composée d'un formulaire à compléter et des justificatifs obligatoires (état civil de la famille, dernier avis d'imposition, justificatifs de domicile, justificatifs de garde en cas de séparation des parents). Les aides sont accordées selon les critères de ressources des parents et sur présentation du justificatif du centre de vacances et de loisirs pour le renouvellement de la demande.

NOUVEAUTÉS 2024

Les familles monoparentales en garde alternée ont le choix entre deux possibilités pour le versement de l'aide :

- Les deux versements sont répartis entre les parents de l'enfant. Dans ce cas, chaque parent soumet indépendamment une demande d'aide et le plafond des ressources s'applique à chacun d'eux ;
- Les deux versements sont attribués à un seul parent. Dans ce cas, le parent demandeur formule la première demande d'aide et procède également à son renouvellement.

Les plafonds ont été révisés :

- 5,4 MF pour les couples et les familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants ;
- 6,3 MF pour les couples et les familles monoparentales avec 3 enfants et plus et les familles avec au moins un enfant porteur d'un handicap.

COMMENT RETIRER UN DOSSIER ?

Le dossier de demande d'aide aux vacances peut être retiré :

- sur internet : noumea.nc/aidevacances
- par mail à mairie.ccas@ville-noumea.nc
- CCAS – Mairie annexe Galliéni - 20, rue du Général-Gallieni, du lundi au vendredi
- À bord du Proxibus

Renseignements au 27 07 86.